Image not found or type unknown

succession biens en indivision

Par **lvskili**, le **19/01/2010** à **22:23**

Bonjour,
Lors de notre divorce, nous avons gardé une maison en indivision (50/50).
Mon ex-époux est décédé en 2008.
Nous avons eu deux enfants qui sont majeurs actuellement.
Faut-il l'accord de tous les héritiers pour vendre cette maison ?

Merci de répondre à cette question.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés